



CNESERAC : Vote à l'unanimité d'un avis sur la participation des établissements et structures relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche Culture aux regroupements d'établissements universitaires

Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels (CNESERAC) s'est réuni dans son format plénier le 28 mars 2019 sous la présidence du Secrétaire général du ministère de la Culture, Hervé Barbaret.

Les membres du CNESERAC ont voté à l'unanimité un avis sur la participation des établissements d'enseignement supérieur et des structures de recherche relevant du ministère de la Culture aux regroupements universitaires. Cet avis a pour objectif de leur donner des lignes directrices au moment de décider de participer à une grande université fusionnée.

Franck Riester, ministre de la Culture, a souhaité rendre public cet avis, qui revêt une importance particulière suite à l'adoption de l'ordonnance du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Le Ministre salue cette décision unanime : « *Ces lignes directrices sont stratégiques pour permettre à nos écoles et à nos structures de recherches de se positionner au sein du paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche en France, avec pour maître mot la participation dans le respect de nos spécificités.* »

Par ailleurs, la première édition de « L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche Culture » a été présentée lors de cette séance. Cette publication, qui présente des données précises régulièrement mises à jour, vise à informer les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, autant que les étudiants et leurs familles.

Composé de 69 membres (étudiants, enseignants, directeurs, représentants des secteurs professionnels, élus de représentation nationale et des collectivités territoriales, etc.), le CNESERAC, a pour vocation de faire dialoguer l'ensemble des acteurs et des disciplines de l'enseignement supérieur et de la recherche relevant du ministère de la Culture : architecture et paysage, arts plastiques, spectacle vivant,

patrimoines, cinéma, audiovisuel, français et langues de France, livre et lecture, médias et industries culturelles.

Pour plus d'informations :

<http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Enseignement-superieur-et-Recherche/Le-Cneserac>

Contact

Ministère de la Culture
Délégation à l'information et à la communication
Service de presse : 01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr
@MinistereCC